

DISPOSITIF TERRITORIALISÉ
D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



AUX
ARTS
collégiens





PRÉSENTATION

Aux Arts, collégiens est un dispositif territorialisé d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves de niveau collège, coordonné au niveau du territoire intercommunal, autour du spectacle vivant et de l'art contemporain. Il intègre les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC) : fréquenter, pratiquer, s'approprier. Ceci afin de développer les capacités d'expression, la créativité et la faculté de jugement critique des adolescents. Il contribue à l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par le socle commun dans la formation des élèves.

La participation de chaque territoire volontaire au dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention intercommunale d'appui au projet culturel de territoire passée avec le Département. Six territoires adhèrent au dispositif depuis sa création : les communautés de communes des Coëvrons, de l'Ernée, du Pays de Craon, du Bocage Mayennais, du Pays de Château-Gontier et Mayenne Communauté.

Le dispositif bénéficie d'un partenariat entre le **Conseil départemental de la Mayenne** (gestion, pilotage et coordination générale assurés par **Mayenne Culture**), les **établissements publics de coopération intercommunale** (coordination du dispositif et lien avec les établissements de leur territoire et les artistes intervenants), la **DRAC** (soutien au dispositif), le **Rectorat** et la **DSDEN 53** (coordination de la formation à public désigné dédiée aux équipes d'enseignants), la **DDEC 53**, les **structures ressources ou artistiques** missionnées pour l'ÉAC et les **établissements scolaires** (collèges, MFR et lycées professionnels).



CONTENUS

Aux Arts, collégiens se décline en :

- **Trois sorties** spectacles ou expositions dans le cadre d'un parcours cohérent défini avec l'équipe d'enseignants et la saison culturelle.
- **Une pratique artistique** en classe de minimum 5 heures avec un artiste partenaire autour d'une discipline des arts du spectacle ou des arts visuels (théâtre, danse, cirque, arts plastiques...).
- **Des actions de médiation** en lien avec la programmation de la saison culturelle et proposées par les équipes des lieux de diffusion.
- **La formation** des équipes d'enseignants.
- **Des outils d'accompagnement** : supports ressources pour les élèves et pour les enseignants.
- **Des stages artistiques** d'approfondissement ou de découverte hors temps scolaire proposés par les structures d'enseignement artistique spécialisé.

Le dispositif porte, entre autres, une attention particulière :

- aux relations avec les ressources culturelles du territoire et aux autres dispositifs culturels destinés aux collèges, en particulier Collège au cinéma, Danse au collège et lycée, les jumelages théâtre, les ateliers de pratique artistique, etc.
- à l'inscription des propositions artistiques dans un parcours, dans la scolarité de l'individu et dans sa pratique hors temps scolaire
- à l'approche interdisciplinaire, en particulier celle développée dans le cadre des enseignements scolaires
- au lien avec les familles.



MISE EN ŒUVRE

L'**EPCI** assume le rôle de maître d'œuvre du dispositif à l'échelle de son territoire dans une démarche de co-construction du PÉAC avec les établissements scolaires, les artistes associés et les structures d'enseignement artistique spécialisé.

L'**établissement scolaire** participe aux temps de concertation de son territoire ou à l'échelle départementale, inscrit les enseignants des classes concernées aux temps de formations dédiés, précise dans le PÉAC les articulations avec d'autres projets artistiques et culturels présents dans l'établissement.

Mayenne Culture conduit les consultations avec les partenaires institutionnels et opérationnels pour assurer le bon fonctionnement du dispositif au niveau départemental, en proposer le cadre d'évaluation et le cas échéant, accompagner son évolution. L'agence réunit, avec le Rectorat, les comités de suivi pour proposer des outils d'accompagnement et des journées de formations des enseignants. Elle assure le suivi administratif du dispositif pour le compte du **Conseil départemental** qui finance ou cofinance, par une participation forfaitaire :

- la programmation de représentations supplémentaires spectacle vivant engendrées par la mise en œuvre du dispositif
- les ateliers de pratique sur temps scolaire
- la billetterie des spectacles. Cette participation ne concerne pas les élèves des MFR et lycées professionnels.

Les transports scolaires engendrés par la fréquentation des trois spectacles et/ou expositions et organisés en direct par les collèges, sont remboursés aux frais réels. Cette prise en charge ne concerne pas les lycées professionnels ni les MFR.



CALENDRIER

Les réunions de concertation à l'échelle intercommunale ou départementale ont lieu tout le long de l'année ou au plus tard au printemps, afin de définir la mise en œuvre du dispositif pour l'année scolaire suivante.

Le travail de coordination (organisation des parcours autour des spectacles, mise en lien entre équipes d'enseignants, structures culturelles et artistes intervenants) démarre en juin et se prolonge jusqu'au mois d'octobre.

Les formations des enseignants sont organisées autour des vacances d'automne (stages de bassin) et en mai pour une journée départementale.

Les projets des classes commencent en octobre-novembre et se poursuivent jusqu'au mois de mai.

Les stages hors temps scolaire peuvent être organisés et proposés soit des samedis soit pendant des périodes des vacances scolaires par les structures d'enseignement artistique spécialisé.



2017 & 2018 EN CHIFFRES

- **22 établissements**, dont 12 collèges publics, 7 collèges privés et 3 lycées professionnels.
- **64 classes** de cycle 4, dont 2 SEGPA.
- Environ **1600 élèves** et **85 enseignants** impliqués.
- **37 spectacles** et **8 expositions**.
- **8 compagnies du spectacle vivant** et **4 artistes plasticiens** sont intervenus dans les classes.
- Une trentaine d'élèves ont participé à des actions proposées hors temps scolaire pour prolonger leurs parcours de classe.



CONTACT

Mayenne Culture

Monia Bazzani - Chargée de mission éducation artistique et culturelle
02 43 67 60 90 - monia.bazzani@mayenneculture.fr



Créati photos - Département de la Mayenne

creation (e) communication



COEVrons Culture



L'Emée

